



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille dix sept
Le 29 Mars à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 23 Mars 2017.

DELEGUES EN EXERCICE : 37
NOMBRE DE PRESENTS : 30
NOMBRE DE VOTANTS : 35

Objet : REPRISE DES EMPRUNTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURG

Présents : 30

AYMAT Pascale, BLANC Jean Franck (Teuillac), BORELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BOURSEAU Christiane (Virvac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Mickael (Saint André de Cubzac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Mickael (Pugnac), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (BOURG), LARRIEU Josette (Saint Gervais), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), LEMAIRE Thierry suppléant de POUCHARD Éric (Lansac), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 5

BASTIDE Jacques (Saint Laurent d'Arce) pouvoir à Armand MERCADIER, ISIDORE Jean Marc (Bourg) pouvoir à Pierre JOLY, Angélique LUSSEAU (Saint André de Cubzac) pouvoir à Véronique LAVAUD, MABILLE Christian (Peujard) pouvoir à Jean Franck BLANC, SAGASTI Sylvie (Peujard) pouvoir à Josette LARRIEU

Absents excusés : 2

BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan),

Secrétaires de séance : Vincent RAYNAL

La Communauté de Communes de Bourg avait contracté différents emprunts pour la réalisation de ses projets. A la suite de la dissolution de la CdC de Bourg et de l'extension de périmètre des Communautés de Communes de Blaye et du Cubzaguais, ces emprunts ont été répartis entre les deux EPCI, en fonction des compétences exercées.

Ainsi, la Communauté de Communes du Cubzaguais est concernée par les emprunts suivants :

RECAPITULATIF EMPRUNT CDC								Capital restant dû au 31/12/2016
Organisme	Année de contractualisation	Objet	Durée	fin	Montant	Taux d'intérêts		
Caisse d'Epargne	2007	Construction Multi-accueil, Fenêtres sur Estuaire, acquisition terrain Hôtellerie de plein air	204 mois	2024	863 509,00 €	4,10%		418 308,37 €
Crédit Agricole	2008	Rénovation OT et chapelle (Cyber Base)	180 mois	2023	52 370,00 €	4,89%		29 176,71 €
Crédit Agricole	2010	Aire d'accueil des Gens du Voyage	180 mois	2025	300 000,00 €	3,21%		196 911,78 €
BCME	2011	Aire d'accueil des Gens du Voyage	180 mois	2026	250 000,00 €	3,68%		181 383,22 €
								825 780,08 €

RECAPITULATIF EMPRUNT OT								Capital restant dû au 31/12/2016
Organisme	Année de contractualisation	Objet	Durée	fin	Montant	Taux d'intérêts		
CDC	2015	Travaux Embarcadères	300 mois	2040	675 000,00 €	1,75%		648 000,00 €
CE	2015	Acquisition calèche	60 mois	2020	25 000,00 €	1,68%		20 000,00 €
								668 000,00 €

Considérant l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 prononçant l'extension de périmètre au 1^{er} janvier 2017,

Considérant l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 portant retrait de compétences de la Communauté de Communes de Bourg à compter du 31 décembre 2016,

Considérant l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2017 prononçant la dissolution de la Communauté de Communes de Bourg au 1^{er} janvier 2017,

Considérant les compétences exercées par la Communauté de Communes du Cubzaguais,

Considérant les biens et équipements transférés à la Communauté de Communes du Cubzaguais,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de surseoir à statuer sur la reprise des emprunts sus mentionnés.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac

Le 29 Mars 2017.

Le Président,
A.DUMAS

